

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner au Palais.
Déjeuner en l'honneur du Corps Judiciaire.
Visite de S. A. S. le Prince Souverain à l'Hôpital.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine autorisant un changement de nom.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué-Adjoint à une Conférence Internationale.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué à un Congrès International.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué au Comité d'un Office International.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué à une Conférence Internationale.
Arrêté municipal concernant la circulation.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Vacances de Pâques dans les Etablissements d'Enseignement.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Tournois Internationaux d'Esclime.
Société de Conférences. — La Condition sociale et la vie des Musiciens en France à travers les âges, par M. J.-G. Prod'homme. — L'origine des cartes à jouer, par M. Pavioit.
État des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Don Carlos ; La Traviata ; Il Trovatore.
Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Héréditaire, a donné jeudi dernier un déjeuner au Palais de Monaco.

S. A. S. le Prince avait à Sa droite : la Princesse Mirza Riza, le Marquis Strozzi, Lady Hadfield et le Docteur Louët, Premier Médecin du Prince.

A la gauche du Souverain, se trouvaient : Lady de Frece, M^{gr} Lesage, M^{me} Ainslie et le Commandant Millescamps, Aide de camp du Prince.

S. A. S. la Princesse Héréditaire était assise en face du Prince. Elle avait à Sa droite : le Prince Mirza Riza Khan, Lady Bateman, M. Ainslie, Vice-Consul Britannique, et la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais.

A la gauche de Madame la Princesse Héréditaire, étaient assis : le Colonel Sir Walter de Frece, la Marquise Strozzi, le Comte de Buisseret et M^{me} Millescamps.

S. A. S. le Prince Souverain a donné lundi, un déjeuner en l'honneur du Corps Judiciaire.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite : M^{lle} Reymond, M^{gr} Lesage, M. Lejeune, Président du Tribunal de Première Instance ; M. Lucien Bellando de Castro, Conseiller à la Cour d'Appel et M. Burin des Rozières, Juge d'Instruction.

A la gauche du Souverain se trouvaient : M^{me} Millescamps, M. Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel ; M. Huguet, Conseiller à la Cour de Révision Judiciaire et M. de Monseignat, Conseiller à la Cour d'Appel.

En face du Prince Souverain, se trouvaient : M^{me} la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, ayant à sa droite : M. le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur des Services Judiciaires ; M. Julien, Procureur Général près la Cour d'Appel ; M. Moré, Conseiller à la Cour de Révision Judiciaire et M. Blanc, Vice-Président du Tribunal de Première Instance.

A la gauche de la Comtesse de Baciocchi, étaient assis : M. Buteau, Président de la Cour de Révision Judiciaire ; M. Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel ; M. Escoffier, Conseiller Suppléant de la Cour de Révision Judiciaire et M. Gard, Premier Substitut du Procureur Général.

MM. le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet ; le Docteur Louët, Premier Médecin ; le Commandant Millescamps, Aide de camp, et A. Mélin, Chef du Secrétariat Particulier du Prince, assistaient également à ce déjeuner.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné du Docteur Louët, Son Premier Médecin, S'est rendu hier après-midi à l'Hôpital de Monaco.

Reçu par M^{me} la Supérieure, le Prince a parcouru les principaux pavillons S'intéressant aux malades et au fonctionnement des différents services.

Au cours de Sa visite, Son Altesse Sérénissime a remis la Médaille du Travail à M. Ernest Bottone, ancien brigadier boulanger aux Etablissements G. Barbier.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.167

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par le Sieur Gaston Joseph-Martial, né à Monaco, le 21 juillet 1885, tendant à changer son nom patronymique et à être autorisé à s'appeler désormais Vuidet Gaston-Joseph-Martial ;

Vu Notre Ordonnance n° 880 du 25 avril 1929 ;

Vu la justification apportée que toutes les formalités prescrites par la dite Ordonnance ont été accomplies ;

Attendu qu'aucune opposition n'a, dans les délais légaux, été formée par des tiers se croyant lésés par le changement de nom sollicité ;

Vu l'avis émis par Notre Conseil d'Etat dans sa séance du 20 février 1931 ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Gaston Joseph-Martial est autorisé à changer son nom patronymique en celui de Vuidet et à s'appeler désormais Vuidet Gaston-Joseph-Martial.

ART. 2.

A l'expiration du délai suspensif de six mois à compter de sa publication au *Journal de Monaco*, et si aucune opposition n'a été élevée par des tiers, la présente Ordonnance recevra sa pleine et entière exécution et sera, aux diligences du postulant, mentionnée en marge des actes de l'état-civil, conformément à l'article 14 de Notre Ordonnance du 25 avril 1929.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit mars mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1168.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Le Gavrian, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Délégué Adjoint français à la Conférence Européenne sur la circulation Routière, est nommé Délégué Adjoint de Notre Principauté à la dite Conférence, qui se tient actuellement à Genève.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-huit mars mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1169.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. le Président de la République Française, est désigné en qualité de Représentant de Notre Principauté au Congrès International des Professeurs de Langues Vivantes, qui doit se tenir à Paris, du 31 mars au 4 avril 1931.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-huit mars mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1170.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. le Président de la République Française, est nommé Délégué de Notre Principauté au Comité de l'Office International des Epizooties qui doit se réunir à Paris, le 12 mai prochain.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt mars mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1171.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Conrad-E. Hentsch, Notre Consul Général à Genève, est nommé Délégué de Notre Principauté à la Conférence Internationale pour la limitation de la fabrication des stupéfiants, qui se tiendra dans cette ville le 27 mai 1931.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt mars mil neuf cent trente et un.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu les Ordonnances Souveraines sur la Police Municipale ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'occasion de la Bataille de Fleurs, qui aura lieu à Monte-Carlo, le lundi 30 mars 1931, la circulation des voitures de toute nature et des tramways est interdite à partir de 10 heures, jusqu'à 17 heures sur l'avenue Saint-Michel, depuis l'avenue des Iris, jusqu'au boulevard des Moulins, ainsi que sur les Boulingrins ; elle est interdite de 13 heures $\frac{1}{2}$ jusqu'à 17 heures sur tout le parcours clôturé du corso, compris sur le boulevard des Moulins, entre l'intersection de l'avenue de la Costa et de l'avenue du Château d'Eau et le refuge du carrefour de la Madone.

La circulation dans l'enceinte clôturée est également interdite, à partir de la même heure, aux personnes non munies de cartes.

ART. 2.

Pendant la durée du corso, il ne sera permis de jeter que des fleurs ; la vente des bouquets ramassés à terre est absolument interdite, ainsi que celle des bouquets attachés au moyen de fil de fer et comportant des matières susceptibles de blesser les personnes.

Il est également interdit de lancer des bouquets avec violence sur les personnes. Le jet en parabole est seul permis. Il est expressément défendu de jeter des bouquets sur les carabiniers, les agents de police et les sapeurs-pompiers de service, ainsi que sur les cochers et les chevaux.

Une vérification spéciale sera faite chez les marchands de fleurs, en ce qui concerne la confection de leurs bouquets.

Il sera procédé à la saisie de ceux montés en fil de fer ou matières solides.

ART. 3.

Il est interdit aux voitures prenant part à la fête, de s'arrêter ou de stationner sur le parcours du corso, de manière à interrompre la circulation.

Le jet de bouquets ne commencera qu'après les trois coups de canon, à 14 heures, et devra complètement cesser, après trois coups de canon, qui seront tirés à cet effet à 16 heures.

ART. 4.

Les contraventions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 26 mars 1931.

Le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
CH. BELLANDO DE CASTRO.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE GARÇONS

ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Les vacances de Pâques sont fixées de la manière suivante :

Sortie : le samedi 28 mars, à 16 heures ;

Rentrée : le lundi matin, 13 avril, à l'heure réglementaire.

**

ECOLES PRIMAIRES DE GARÇONS ET DE FILLES

Les vacances de Pâques sont fixées de la manière suivante :

Sortie : le mercredi 1^{er} avril, après la classe de l'après-midi ;

Rentrée : le lundi 13 avril, à 8 heures du matin.

ÉCHOS & NOUVELLES

Sous le Haut patronage de S. A. S. le Prince Souverain, la Société *l'Épée et le Pistolet de Monaco* a donné, avec l'appui de la Municipalité de Monaco et de la Société des Bains de Mer, les Tournois internationaux d'escrime dotés des coupes de S. A. S. le Prince Pierre, pour le fleuret ; du Docteur Harden, pour le sabre ; et du Comte Gautier-Vignal, pour l'épée.

Ces épreuves se sont déroulées vendredi, samedi et dimanche derniers dans la Nouvelle Salle de Musique du Casino en présence d'un nombreux et élégant public où l'on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Consul d'Italie, le Général Weiller, le Comte Gautier-Vignal, le Général Frantz, M. Mazzini, Président de la Fédération Italienne, et d'autres personnalités de Monaco et des villes voisines.

M. A. Jalabert, Président de l'E. P. M., et ses collaborateurs, les Docteurs Caillaud et Harden, MM. Pagliano, Denis et Rolfo faisaient les honneurs de la réunion.

Les jurys des trois journées ont été présidés par MM. Anselmi et Cattiau pour le fleuret ; Rozgoriyi, Cattiau, Terlizzi pour le sabre ; Massard et Anselmi pour l'épée.

Au fleuret, l'équipe italienne (capitaine Pulitti) a battu l'équipe française (capitaine Ducret) par 27 victoires à 9. Au sabre, l'équipe hongroise (capitaine Piller) l'a emporté à égalité de victoires par le nombre de touches sur l'équipe italienne (capitaine Pulitti), l'équipe française (capitaine Lacroix) étant troisième. A l'épée, la coupe, gagnée l'année dernière par l'équipe italienne, revint à l'équipe française (capitaine Buchard) battant l'équipe italienne (capitaine Cornaggia) par 21 victoires à 15.

Le samedi soir, un banquet, dont la présidence avait été offerte au Général Weiller, réunit au restaurant *Ciro* les organisateurs, le jury et les tireurs. Des discours furent prononcés par le Général Weiller, M. Jalabert, Président de l'E. P. M., le Comte Gautier-Vignal, M. Mazzini, Président de la Fédération Italienne, M. Massard, Président de la Fédération Française, et M. Rolfo.

Le dimanche soir, une soirée musicale et dansante a été donnée dans la Nouvelle Salle de Musique. Au programme, M. Benedetti, soliste de S. A. S. le Prince ; M. Raynal, premier violon solo des Concerts de Monte-Carlo ; M^{lle} Senn et M. Hérent de l'Opéra de Monte-Carlo.

Un assaut à l'épée a mis aux prises M^{lle} Hélène Mayer, allemande, championne olympique, et M^{me} Turgis, championne de France. M. Nagy et M. Gerevitch, de l'équipe hongroise ont fait un assaut au sabre.

Au cours de la soirée dansante qui s'est prolongée fort avant dans la nuit, de brillantes attractions se sont fait applaudir.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Le savant bibliothécaire-archiviste de l'Opéra de Paris, M. J.-G. Prod'homme a parlé lundi dernier de « la Condition sociale et de la vie des Musiciens en France à travers les âges ».

M. Prod'homme a publié de nombreux ouvrages sur Mozart, Beethoven, Berlioz, Schubert, Liszt, Wagner, Paganini, Gounod et vient de faire paraître un très curieux livre où sont rassemblés les jugements des critiques contemporains sur vingt chefs-d'œuvre, aujourd'hui incontestés, de la littérature française. Grande leçon et propre à rendre circonspects ceux qui ont la charge d'apprécier les œuvres de leurs contemporains.

M. Prod'homme est un érudit trop sérieux pour se laisser prendre aux balivernes par lesquelles, en haine de la Société moderne, on essaie de nous peindre sous les couleurs les plus flatteuses le sort des artistes et spécialement des musiciens sous l'Ancien Régime. Pour un Lulli comblé de faveurs

moins pour ses mérites de musicien que pour ses talents de bouffon, combien de malheureux vivant auprès des Grands dans un état de domesticité auquel un Mozart lui-même n'échappa pas, mais auquel ne s'abaissa jamais la fierté d'un Beethoven.

Remontant au moyen âge, le conférencier nous a initiés à la vie des trouvères, qui correspondaient à nos compositeurs et qui, généralement nobles ou clercs, ne tiraient aucun profit de leurs œuvres. A côté et très au-dessous d'eux, les jongleurs musiciens professionnels, à la fois acteurs, chanteurs, danseurs et baladins, allant de ville en ville et de château en château, tantôt fêtés, tantôt chassés, toujours méprisés. Leur sort s'améliora quand ils se furent constitués en corporation sous le nom de ménestriers. Les auteurs et exécutants de musique religieuse formaient une classe à part : c'étaient les chantres, également nomades, dont les habitudes d'intempérance ont donné naissance à la locution : « boire comme un chantre. »

M. Prod'homme a dépeint le sort des musiciens à la Renaissance et aux XVII^e et XVIII^e siècles, illustrant sa causerie de nombreuses anecdotes. Il a rappelé l'amitié dont le Prince Antoine I^{er} de Monaco honora le compositeur Destouches, Directeur de l'Opéra, et la correspondance qu'il entretenait avec lui.

Sous la Révolution et l'Empire, la situation des musiciens fut peu favorisée. Elle ne commença à se relever, du moins pour les compositeurs, que lorsque fut fondée la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique. Encore furent-ils et sont-ils aujourd'hui encore les victimes de contrats dans le genre de celui qui attribua pour tout bénéfice dix mille francs à Gounod pour son *Faust*.

Un nouveau danger menace les musiciens, surtout les exécutants : ce sont les instruments mécaniques : phonographes, T. S. F., etc... Il est difficile de prévoir quels effets auront ces découvertes sur le sort des instrumentistes et des nombreux compositeurs qui trouvent dans leur talent d'exécutants les ressources matérielles que ne leur assureraient pas leurs œuvres écrites.

Le public très attentif qui a écouté M. Prod'homme a longuement et chaleureusement applaudi la savante étude qui l'a fait pénétrer dans la vie intime d'une catégorie sociale particulièrement intéressante.

M. C. T.

La conférence du professeur Paviot, sur l'origine des cartes à jouer, a obtenu le meilleur succès.

Devant un auditoire nombreux et très attentif, le conférencier a exposé, sous une forme scientifique, les combinaisons des 56 tarots de servitude et des 22 tarots supérieurs que comprennent les cartes, dont le jeu le plus ancien et le plus conforme à la tradition est celui des 78 taroccos de Venise.

Après avoir cité l'adaptation des tarots au jeu de cartes illustrées, pour le roi Charles VI, par le peintre Gringonneur, M. Paviot parle des fantaisies des images et des devises dans les différents pays, puis il s'attache à démontrer la correspondance des tarots de servitude avec les cinquante-six secteurs naturels qui divisent l'orbe terrestre, et leur conformité avec les quatre saisons, les quatre éléments et les symboles des vertus cardinales.

Cette démonstration est très goûtée et fort bien comprise. Quant aux tarots supérieurs, dont l'origine apparaît comme une manifestation de l'orbe que décrit l'angle de l'écliptique à travers les siècles, le conférencier initie les auditeurs au secret du gouvernement de l'univers, que les anciens avaient découvert en fondant la roue des vingt-deux tarots supérieurs, ou recteur de l'orbe qui incline l'axe de la terre sur l'écliptique.

Des projections de schémas de l'appareil du rouet d'Omphale ont facilité ces explications qui font remonter les cartes à jouer aux connaissances égyptiennes et à l'art des mages pour les pronostics des grands événements tirés de la science des lames d'or dont les hiéroglyphes ont été symbolisés, dans la

suite, par des devises capables d'être interprétées, comme le conférencier en donne l'exemple, par les trois premiers tarots. Cette conférence sensationnelle et instructive a été fort applaudie.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 10 et 11 mars 1931, a prononcé les jugements suivants :

V. E.-A., maître d'hôtel, né le 29 janvier 1891, à Monaco, y demeurant. — Violences et voies de fait : 16 francs d'amende (avec sursis). Accordé 250 francs à titre de dommages-intérêts au sieur L. M., partie civile.

D. L.-V.-N., marchand-tailleur, né le 3 décembre 1877, à Cabbé-Roquebrune (A.-M.), demeurant à Monaco. — Infraction à l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine du 4 mai 1853 : 50 francs d'amende (avec sursis).

C. F., entrepreneur-tâcheron, né le 28 mars 1886, à Calliano, province d'Alexandrie (Italie), demeurant à Beausoleil. — Infraction à l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine du 4 mai 1853 : 25 francs d'amende (avec sursis).

B. H.-C.-J., architecte, né à Monaco, le 22 octobre 1891, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin (A.-M.). — Complicité d'infraction à l'article 6 de l'Ordonnance Souveraine du 4 mai 1853 : 50 fr. d'amende (avec sursis). Ordonné la démolition des constructions édifiées, aux frais des condamnés, dans le délai de quinze mois à partir du prononcé du jugement.

U. C., sans profession, né le 6 septembre 1866, aux Granges-de-Plombières (Vosges), sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion (récidive), vagabondage et mendicité : trois mois de prison et 16 francs d'amende.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Don Carlos

Verdi composa pour la scène française deux opéras : les *Vêpres Siciliennes* (1855) et *Don Carlos* (1867). On ne peut compter *Jérusalem* (1847), qui n'est qu'un arrangement de *I Lombardi*, représenté à Milan en 1843. Dans *Don Carlos*, Verdi préluda à l'évolution qui le conduisit à écrire *Aida*, *Otello* et *Falstaff*.

Le sujet de cet opéra est emprunté en partie au *Don Carlos* de Schiller. Méry et du Locle fournirent à Verdi, le canevas, faiblement rimé, sur lequel le maître broda brillamment et fortement sa musique. Ils n'hésitèrent pas à réduire au gré des nécessités scéniques nombre des développements importants de la donnée initiale.

Le *Don Carlos* à l'usage de l'opéra n'est guère qu'une sorte de raccourci sommaire du drame. Or, le travail d'élagage et de simplification opéré par l'habileté des librettistes, n'a pas toujours servi à la clarté et à l'intérêt de l'ouvrage. Une lourde obscurité pèse sur le livret ; l'ennui n'est pas toujours banni des scènes chevauchant un peu à la diable les unes sur les autres.

Don Carlos, qui donne son nom à l'opéra, ne joue qu'un rôle secondaire. Il entre, sort, s'agite, étend les bras, soupire, pousse des notes retentissantes, tantôt dans une église, tantôt dans un parc, tantôt sur une place aux maisons ornées de festons magnifiques, tantôt dans une prison... Mais quoi qu'il fasse ou chante, il ne réussit pas à fixer l'attention. C'est un être blafard, se démenant comme il peut parmi une foule d'événements qui lui sont étrangers et dont il est condamné à être la victime. Le personnage central du livret est Philippe II, terrible et colossal fanatique, marié à celle que l'histoire appelle Marie la Sanglante, vivant solitaire, taciturne et redoutable dans son Escorial, passant ses jours noyé dans une féroce paperasserie et, la nuit venue, descendant dans la crypte funèbre où dorment ses aïeux ; sans cesse inquiet, doutant de tous, malheureux, dénué d'entrailles, punissant sans merci la moindre faute contre la religion, prêt à donner son propre sang pour prouver à l'inquisition qu'aucune goutte hérétique ne coule dans ses veines et en arrivant à condamner à mort d'un trait de plume un peuple de trois millions d'hommes qui refusait d'adopter la foi catholique. Comment pareil monarque de fer et de bronze aurait-il hésité à supprimer son fils dans l'intérêt du ciel, à le

sacrifier à la raison d'Etat ?... L'intrigue très en surface du livret, et d'aspect assez composite, n'a pas grande consistance dramatique. Elle montre Don Carlos en amoureux transi, fiancé à Elisabeth de France et brutalement supplanté par son père, lequel fait d'Elisabeth la reine d'Espagne. Elle montre une princesse Eboli, éprise secrètement de Don Carlos, qui, pour se venger des dédains du jeune prince, avertit le roi des tendres sentiments que nourrit son fils pour la Reine. Elle montre le Marquis de Posa, favori de Philippe II, éprouvant une sympathie particulière pour Don Carlos, cherchant à servir efficacement la cause de l'Infant, sans nuire à son crédit auprès de son maître, et, finalement, recevant en plein cœur une balle destinée à Don Carlos. Elle montre le grand inquisiteur se dressant devant le despote couronné et courbant la superbe de Philippe II, puis faisant tomber à genoux une horde de révoltés en train de saccager une prison d'Etat. Elle montre des malheureux entraînés au supplice et bien d'autres choses encore...

Dans la partition de *Don Carlos* se retrouvent affinées et, dirons-nous, sublimées, les qualités mâles, truculentes, essentiellement dramatiques, passionnées et violemment chargées en couleur qui s'affirment avec une sorte de force brutale dans les ouvrages des commencements de la carrière du maître de Bussetto. (*Nabucco*, *Ernani*, *I Lombardi*, *Due Foscari*, *Macbeth*, *Attila*, *Giovanna d'Arco*) ; mais on y trouve, avec une forme, déjà plus nourrie et un orchestre mieux équilibré, plus de fermeté dans la déclamation, des délicatesses, des nuances de sentiment et des trésors de mélodies, où se reconnaît le musicien de *la Traviata*, de *Rigoletto* et de *Il Trovatore*.

Il n'entre pas dans notre dessein de suivre la partition page par page. Quand nous aurons proclamé la splendeur ample de l'air : « Je dormirai dans mon manteau royal », la haute magnificence de la scène entre Philippe II et le grand Inquisiteur, le charme expressif de l'air de Posa, l'ampleur décorative du final de l'acte de la place publique — morceau de vaste facture et de large souffle qui peut prendre place à côté des *Trios d'Attila* et de *Jérusalem*, à côté des *Quatuors de Rigoletto*, d'*Un ballo in maschera* et de *Simon Boccanegra*, à côté du *Miserere du Trovatore* et de la scène du Tombeau d'*Ernani*, quand nous aurons constaté, que tel coin de Duo et que, de ci de là, des parties dramatiques, méritent mieux que l'attention, nous nous en tiendrons là...

Don Carlos, contient des beautés comme on souhaiterait d'en rencontrer souvent dans nombre d'ouvrages inconsidérément vantés et admirés actuellement, et pour lesquels, l'insupportable réclame surmène si volontiers ses plus excessives complaisances.

Chaliapine a reconstitué la sombre, inquiétante et mystique figure de Philippe II, avec cette profondeur d'observation, ce besoin de vérité, ce souci du détail juste, ce scrupule psychologique et humain, cette subtilité et cette fertilité d'intelligence, cet art merveilleux de la composition, où se le connaît l'artiste en possession du plus admirable des talents et que le génie touche par instant de son aile.

Chez Chaliapine le chanteur et le comédien sont de même proportion. Avec quelle maîtrise d'expression et quel sens de la mélodie Chaliapine interprète la musique de Verdi ! Comme il en met en lumineux relief les grâces et les robustesses, les violences et les couleurs, les intimités et les extériorités ! Comme les sonorités sont en place et forment un harmonieux ensemble. Et quelle parfaite et incomparable satisfaction de voir jouer et d'entendre chanter de façon aussi souveraine ce grandiose et puissant artiste dont le souvenir doit, plus tard, si splendidement meubler la mémoire de ceux qui auront eu l'insigne bonheur de l'avoir admiré et acclamé, alors qu'il était, comme maintenant, dans le plein de son activité et de sa virilité artistique...

Des artistes comme Chaliapine font prendre goût au grand et transportent les élites et les foules dans les sphères supérieures. Aussi, quand on rencontre un de ces êtres exceptionnels, un de ces géants de la scène et du chant, détenteur des plus savants secrets de l'art, un de ces illustres interprètes des œuvres retentissantes ou éternelles, il faut crier bien haut l'admiration que l'on ressent pour lui, ne pas chicaner les marques d'enthousiasmes et le tribut d'hommages et de reconnaissance qui lui sont dus.

Le mardi de l'autre semaine, Chaliapine, qu'on aurait dit descendu d'un tableau du Titien, tant il avait l'allure royale sous ses superbes costumes, fit une immense impression.

Mlle Vera Peters, très à son avantage dans le personnage d'Elisabeth, M. Morelli, à l'organe vibrant et d'une si belle générosité, M. Herent adroit et intelligent, et M. Bagnariol, malheureusement fort incommodé de la fièvre, par conséquent privé de quelques-uns de ses meilleurs moyens, prirent leurs légitimes parts de applaudissements que connaisseurs et profanes ne cessèrent de faire crépiter pendant la soirée. L'orchestre se distingua

sous la direction de M. Steiman ; le ballet, dansé par les balerines et danseurs russes, apprécié ainsi qu'il convenait, souleva maints bravos et les choristes n'épargnèrent ni leurs voix ni leurs peines.

La Traviata

Beaucoup d'excellents esprits, et non des moins avertis, touchant les choses de la musique, préfèrent le Verdi d'*Otello* et de *Falstaff*, au Verdi de *Il Trovatore*, de *Rigoletto* et de *la Traviata*. C'est là une affaire de goût et de tempérament.

Tout en appréciant à sa pleine valeur la noblesse et l'élévation du mobile qui poussa Verdi à changer sa manière musicale au soir de sa vie, doit-on rougir tant que cela d'avouer une préférence marquée pour *Il Trovatore*, *Rigoletto* et *la Traviata*? Et n'est-il pas permis de penser que ces trois partitions, d'une flagrante pénurie d'orchestre, entâchées d'harmonique pauvreté, où les accompagnements sortent rarement des bornes d'une conversation respectueuse à l'égard du chant, quand ils ne prennent pas soin d'à peu près se taire dès que le chant paraît avoir quelque chose d'important à exprimer — et dans un opéra de Verdi, le chant a sans cesse quelque chose d'important à dire — n'est-il, pas permis de penser que ces trois partitions, d'une extraordinaire richesse mélodique, attestent de la façon la plus éclatante la violence du génie dramatique de Verdi?

La Traviata, depuis plus de soixante-quinze années, se promène en triomphatrice de par le monde. Sa musique n'a rien perdu de son attrait et exerce toujours un indéniable empire sur le public. C'est que c'est une musique douloureusement éloquente, essentiellement humaine, puisant le meilleur de sa force expansive dans la générosité et la beauté de ses mélodies, dans la vérité de ses accents, dans la sincérité de son expression. Il n'est même guère de musique d'impression plus pénétrante, plus déchirante, que la musique de *la Traviata*, scandée de spasmes, secouée de sanglots, exquieusement passionnée et agonisante d'amour. Elle emprunte à une teinte de mélancolie, étendue sur toutes les parties de l'ouvrage, une grâce poétique et poitrine, sur laquelle passe, par instant, un frisson d'angoisse d'un très particulier et poignant effet.

Mlle Ada Sari, personne très en chair et florissante de santé se tira avec infiniment d'adresse, et de mérite de l'interprétation du rôle de la poitrine Violetta, dont elle possède toutes les traditions. Douée d'une voix facile, flexible et rompue aux difficultés de la vocalise, Mlle Ada Sari n'est pas dépourvue de sensibilité. La scène finale, imprégnée d'une si dramatique tendresse et d'une si déchirante émotion, lui permit de se montrer à son avantage, et comme comédienne et comme chanteuse. En héroïne verdienne, Mlle Sari réussit; on lui fit un bruyant succès.

M. Vergnes tint avec élégance et distinction le personnage d'Alfredo. Sa ravissante voix, se prêtant admirablement aux nuances, soupira et détailla le mieux du monde les différents airs du ténor. M. Vergnes partagea le bruyant succès de Mlle Ada Sari, ainsi que M. Morelli dont l'organe, de tessiture et de timbre magnifiques, fit sensation dans le rôle du père d'Alfredo.

M. Steiman conduisit l'orchestre avec son habituelle maîtrise et le divertissement du troisième acte permit à Mlle Ludmila Chollar, et aux danseurs et ballerines, qui l'entraouaient, de faire apprécier leur russe légèreté.

On applaudit longuement la toute mélodique et si émouvante *Traviata*.

Il Trovatore

Il Trovatore (Rome, 17 janvier 1853 — Paris, 23 décembre 1854) porta au faite de la renommée le nom de Verdi. L'Italie, embrasée d'enthousiasme par les virils accents et les délicieuses mélodies de l'œuvre nouvelle, salua en Giuseppe Verdi le successeur de Donizetti. Le monde entier s'éprit de la musique d'*Il Trovatore* et, partout, théâtres, concerts, orgues de barbarie redirent et ressasèrent les principaux airs de l'opéra... Jamais popularité ne fut aussi universelle.

En écoutant la musique de *Il Trovatore*, on est frappé par l'uniformité qui s'affirme dans la combinaison des effets, par l'abus du procédé de l'unisson, et des transitions brusques, par l'emploi presque continu du style hâché, par un manque de flexibilité dans la grâce par l'abus des couleurs sombres et par un je ne sais quoi, de tourmenté et de truculent. On est également désorienté et attristé par le vide et la brutalité de l'orchestre. Même il est possible de reprocher ceci et cela à la partition de *Il Trovatore*. Mais, en cet opéra vieux jeu, où le sublime et le trivial se coudoient, il y a tant d'idées, les situations sont traitées avec une telle ampleur, si complète est l'entente de la scène, la mélodie est si abondante et d'une telle qualité, qu'il faut s'incliner devant l'évidente supériorité d'inspiration de Verdi et devant la puissance de sa personnalité.

Il Trovatore est l'ouvrage où le maître Parmesan a mit le meilleur de lui-même, où il a dépensé en prodige ses

stupéfiantes ressources de rythmes. On écoute, charmé, la mélodie de Verdi, bercé que l'on est par l'harmonie de ses périodes; on se laisse gagner par le mouvement qui emporte la musique dans les voies exagérément dramatiques; on admire la violence de réalisation du vouloir scénique de Verdi et, si tout à coup, de l'amoncellement des notes, surgit un morceau superbe, portant la griffe léonine, du genre de la scène du *Miserere*, quelle pure joie n'éprouve-t-on pas! En cette page, grande et pathétique, Verdi parvient à produire le maximum d'effet avec le minimum de moyens, à l'aide des procédés les plus simples, voire les plus frustes. Il n'en faut pas plus pour atteindre au sublime... quand on a du génie.

Le sujet de *Il Trovatore*, est un de ces sujets exorbitamment embrumés qui déconcertent et découragent les plus avisées clairvoyances. Venu en droite ligne de la tradition légendaire et tiré d'un drame espagnol d'Antoine Garcia (*Gutierre*), il se recommande à la fois par son obscurité et par son absurdité. A part cela, il en vaut un autre. Et la preuve que ce sujet n'est pas si détestable qu'on croit, c'est que Verdi a réussi à écrire, sur pareil tissu d'in vraisemblances, une partition, animée d'un grand souffle héroïque, laquelle fut acclamée, durant des années et des années, dans tout l'univers, et qui même, aujourd'hui, ne laisse aucun public indifférent, si blasé qu'il affecte d'être sur les ouvrages relevant de l'ancienne formule musicale italienne.

Mme Bruna Rasa, cantatrice, ayant à sa disposition une grande et forte voix, qu'elle dirige avec sûreté et habileté, s'est acquittée de l'interprétation scénique et vocale du rôle de Leonora à la très générale satisfaction; Mlle Fiszal, en Azucena, ne se montra pas inférieure à sa véhément camarade et prouva qu'elle connaissait fort bien, elle aussi, son métier de chanteuse; M. Lois, casqué, épéronné, cuirassé, doré, reluisant et étincelant à souhait fut un Manrico, volontiers romantique et très dans la tradition. Il chanta à plein organe — et son organe est opulent et beau — les phrases à panache qui illustrent le rôle de Manrico, et, avec un juste sentiment d'émotion et de charme résigné, la fameuse cantilène: « Ah! che la morte ognora ».

Ces trois artistes furent l'objet de la part des spectateurs de fréquentes manifestations d'enthousiasme.

M. Ceresol fit applaudir son excellente façon de chanter et la louable conscience qu'il met à composer ses personnages.

Mlle Faletti et MM. Marvini et Musso complétaient l'ensemble de l'interprétation.

Le court ballet enchanta les yeux. Chœurs et orchestre ainsi que toujours.

Il Trovatore obtint un brillant succès.

A. C.

DANS LES CONCERTS

La Symphonie n° 3 (Héroïque) de Beethoven, ayant été interprétée avec la grandeur de perfection à laquelle M. Paul Paray a habitué le fidèle public de ses concerts, M. Fernand Pollain, violoncelliste fort apprécié, joua *Légende* (pour violoncelle et orchestre) de M. Jean Cras, composition d'un modernisme excessif, d'exécution et d'audition laborieuses. En entendant ce virtuose de robuste et remarquable valeur, on éprouve un sentiment d'absolu sécurité, tant son jeu est établi sur une solide assise de savoir et de goût. M. Pollain interpréta la *Légende* de M. Cras avec un notable talent. Et ce ne doit pas être mince besogne de vaincre les difficultés sans nombre dont est hérissé ce morceau aux dissonances aussi choisies que cruelles.

Le Reposoir des Amants de M. Gabriel Grovlez est un « poème symphonique », d'une délicate couleur poétique, où se révèle la main d'un musicien expert en l'art de manier les sonorités, de marier les harmonies et de donner à l'idée un développement toujours intéressant. La musique de M. Gabriel Grovlez est d'un distingué raffinement. Elle commente joliment le texte de Marcel Schwob, lequel texte fait songer à la délicieuse description de « la Grotte de Calypso » par Fénelon en son *Télémaque*.

Le Reposoir des Amants, interprété par l'orchestre, subtilement et magistralement dirigé par M. Paul Paray, retrouva à Monte-Carlo l'accueil chaleureux dont il bénéficia au *Concert Lamoureux*, à la *Société des Concerts du Conservatoire* et au *Concert Pasedeloup*.

M. Fernand Pollain se fit de nouveau entendre dans le *Concerto en Ré majeur* (pour violoncelle et orchestre) de Haydn. L'exécution qu'il donna de cette œuvre exquise fut un ravissement. On ne peut avoir plus de simplicité, de style, de grâce et d'autorité. On sent chez M. Pollain une fierté artiste dominante, ne sacrifiant rien à la recherche de l'effet et nettement réfractaire aux plus séduisantes impostures de la virtuosité. Complet fut le triomphe de M. Fernand Pollain.

La rutilante, effrenée et mirifique *Espana* de Chabrier clôturait le concert. On ne pouvait terminer plus fougueusement une séance de musique.

Jack Hylton et son Orchestre

Ces incroyables et exorbitants artistes, qui, ici, voilà environ un mois, dilataient prodigieusement les rates, nous sont revenus: les instrumentistes, très en veine d'effets clownesques, et fort en proie à une sorte d'épilepsie sonore; les danseurs, plus en caoutchouc que jamais, se désarticulant, se tordant, se décarcassant avec une drôlerie à nulle autre pareille; les chanteurs, d'une fantaisie de cocasserie inouïe chantant des choses à faire pâmer un mort...

Comme précédemment, cette réunion de nègres-blancs, passés maîtres en l'art des fantasmagories et des burlesqueries, amusa follement. Même quand ces joyeux artistes veulent jouer des musiques autres que celles propres au Jazz, ils ne peuvent s'empêcher de tortiller et de s'esclaffer. Leur entendre jouer la musique de *La Veuve Joyeuse* avec, de ci de là, de grotesques touches instrumentales, est un délice d'une bouffonne saveur. On est en plein carnaval de toqués. Mais il ne faut pas s'y tromper, comme on l'a constaté déjà, tout, dans ce débordement délirant de bruits imprévus et de mélodies inattendues est réglé avec un souci extrêmement artiste.

L'étonnant, vivant et fébrile *Jack Hylton* et son orchestre, comme il n'y en a pas, réussirent autant, sinon davantage, que la première fois qu'ils se sont fait entendre à Monte-Carlo. Ce qui n'est vraiment pas peu dire.

A. C.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 20 Avril 1931, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 1930;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu. Quitus à donner aux Administrateurs;
- 5° Application des bénéfices; fixation du dividende;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles;
- 7° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriété);
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Jeton de présence attribué aux Actionnaires: 2 francs par action et 1 franc par cinquième présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ADMINISTRATION DES DOMAINES
DE S. A. S. M^{gr} LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif en date à Monaco, du douze mars mil neuf cent trente et un ;

Son Altesse le Prince MIRZA RIZA KHAN DANISCH ARFA-UD-DOVLEH, propriétaire, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire ;

A vendu au Domaine Public de S. A. S. M^{gr} le Prince Souverain de Monaco, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, Son Administrateur, demeurant à Monaco,

Une parcelle de terrain de forme triangulaire, située à Monaco, quartier des Révoires, de la contenance approximative de soixante mètres carrés, cadastrée n° 416 P, de la Section B, confrontant : du nord, le surplus de la propriété du vendeur ; du sud-est, un chemin ; de l'ouest, le chemin des Révoires ;

La dite parcelle de terrain nécessaire à la construction d'une route au quartier des Révoires Supérieures déclarée d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des 13 juillet 1914 et 12 avril 1930.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de seize mille deux cent cinquante francs, ci 16.250 fr.

L'un des originaux du dit acte a été déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours à défaut de quoi la dite parcelle de terrain en sera définitivement affranchie ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à cette même parcelle de terrain, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué, l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent trente et un.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le dix-sept mars mil neuf cent trente et un, M. Pierre-Antoine TOSELLO, restaurateur, demeurant à Monaco, 3, rue Terrazzani, a cédé à M. Emmanuel REI, employé de banque, demeurant à Monaco, boulevard Prince-Pierre, maison Garcin, le fonds de commerce de restaurant connu sous le nom de *Restaurant Tosello*, sis à Monaco, 3, rue Terrazzani et de location de quatre chambres meublées sis, rue Saige, n° 5.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 26 mars 1931.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, enregistré à Monaco, le dix février mil neuf cent trente et un, MM. Anatole REYNIER et Georges CARLO ont vendu à M. Antoine VENDEIX, domicilié à Monte-Carlo, 1, rue des Lilas, le fonds de commerce d'Hôtel et Pension qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 1, rue des Lilas, sous le nom d'*Hôtel Lido*.

Oppositions, s'il y a lieu, à M. Vendéix, à son domicile.

Monaco, le 26 mars 1931.

AGENCE ROUSTAN
3, boulevard des Moulins.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date du 3 mars, 1931, enregistré, M^{me} CODEGONI, née DEL PRETE, demeurant à Beausoleil, escalier du Riviera, a acquis de M. Faustino CRAVEA, demeurant à Monte-Carlo, rue des Orchidées, n° 10 ;

Un fonds de commerce de comestibles-laiterie, vente des légumes frais, exploité rue des Orchidées, n° 10, dans un immeuble appartenant M^{me} Dagnino Santo.

Les créanciers du vendeur, s'il en existe sont invités sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu à Monte-Carlo, à l'Agence Roustan, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 26 mars 1931.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco, du 29 janvier 1931, M. et M^{me} Louis VINCIGUERRA, commerçants, demeurant à Monaco, 12, rue Basse, ont cédé le fonds de commerce de boucherie, exploité à Monaco, 17, rue Basse, à MM. Luigi GASTALDI et Gaspari ROGGERO.

Avis est donné aux créanciers d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet 17, rue Basse.

Monaco, le 26 mars 1931.

Deuxième Avis

Par acte sous seing privé, l'AGENCE GENERALE DE MONACO, 14, rue Grimaldi, a cédé son droit au bail à M. OLIVERA, bijoutier, même adresse.

Opposition, dans les délais légaux, chez M. P. André, agence, 25, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo.

Deuxième Avis

Par acte sous seing privé, M. OLIVERA, bijoutier, a cédé son matériel et droit au bail des lieux, 14, rue Grimaldi, à M^{lle} GIORDAN, demeurant à Monaco, rue des Agaves.

Opposition, dans les délais légaux, chez M. P. André, agence, 25, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Notaire à Monaco.

En vertu d'une Ordonnance rendue le 25 mars 1931, par M. le Président du Tribunal Civil de Monaco, la vente publique de 1.562 actions de la Société *L'Immobilière de Monaco* annoncée, après deux renvois successifs, pour le mardi 31 mars courant, est, à nouveau, renvoyée au mardi 30 juin 1931, à 10 heures du matin, en l'étude du dit notaire.

AVIS UNIQUE

Avis est donné à toutes personnes intéressées que suivant acte sous signatures privées, en date du dix-neuf mars 1931, enregistré à Monaco, M. Guy-Jean-Eugène GIRARD, commerçant demeurant 47, boulevard de l'Observatoire, à Monaco, a loué et donné en gérance pour une durée de cinq ans, à compter du dix avril prochain (1931), à M. Charles-Félix ANTHOINE, demeurant, 13, chemin des OEillettes, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'épicerie-alimentation générale qu'il exploitait n° 47, boulevard de l'Observatoire, à Monaco.

GIRARD ET ANTHOINE.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

L'Assemblée Générale ordinaire du Crédit Mobilier a décidé de mettre en paiement le coupon n° 25 à raison de 60 francs.

Les obligations nos 1 à 10, 21 à 30, 341 à 350, 461 à 470, 581 à 590, 1201 à 1210, 1391 à 1400, 1411 à 1420, 1621 à 1630, 1631 à 1640 inclus, sorties au tirage, sont remboursées à 300 francs à partir du 1^{er} avril 1931.

La multiplication des *Prix Gustave Doré*.

On sait que le Grand Prix Gustave Doré, fondé par notre confrère A.B.C. Artistique et Littéraire est attribué chaque année à un jeune illustrateur de talent désigné par un jury composé d'artistes et d'écrivains. En 1931, grâce au concours des éditeurs A. Fayard et Cie et J. Ferenczi et fils, il y aura trois prix Gustave Doré, d'une valeur totale de 7.500 fr. Les œuvres seront reçues jusqu'au 15 juillet prochain.

Demander le programme au Rédacteur en chef d'A.B.C. Artistique et Littéraire, 12, rue Lincoln, Paris.

Dans A.B.C. Artistique et Littéraire (numéro de mars), M. L. Richard-Mounet passe en revue les plus récentes acquisitions de l'art de la *mise en scène* ; M. Henri d'Yvignac nous fait vivre quelques instants dans l'intimité du poète et romancier Charles Le Goffic, et Mlle J. G. Avelet continue la série de ses études sur l'Estampe japonaise par un pénétrant chapitre consacré à *Outamaro*. Plusieurs autres articles de technique et d'information artistique et littéraire complètent ce numéro abondamment illustré, qui est en vente partout au prix de *Cinq Francs*. Envoi franco en France contre mandat de cette somme adressée à A.B.C. Artistique et Littéraire, 12, rue Lincoln, Paris (8^e).

LES BALÉARES PAR MARSEILLE

La Compagnie de Navigation mixte organise, toutes les semaines, au départ de Marseille, des croisières de 5 ou 12 jours aux Iles Baléares.

Les prix de ces croisières sont très abordables. Ils sont, de plus, forfaitaires. Le touriste, lorsqu'il embarque à Marseille sur le paquebot de luxe « Djemila », n'a plus à se soucier ni de son transport, ni de ses repas, ni de son gîte sur mer comme sur terre. Tous soucis lui sont épargnés, même ceux des pourboires.

C'est en ce moment que ces croisières sont le plus attrayantes, car c'est l'époque où Majorque, avec sa baie, ses vallées, ses monts, ses grottes, ses monuments sarrasins, se présente sous les plus riants couleurs.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherché les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

MAISONS**pour tous**

La Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer publie, le 15 de chaque mois, un Fascicule de 40 pages admirablement illustré, vous permettant

sans maison et sans argent

de construire, grâce aux conseils de cette Revue qui vous tirent d'embarras.

si vous avez une maison

d'en obtenir tout l'Agrément et le Profit grâce aux Modèles de Maisons, d'Arrangements, aux exemples de Transformations, Aménagements, Equipements qui réduisent efforts et fatigues.

BON-PRIME

Pour un service de 3 mois à

"MAISONS POUR TOUS"**pour frcs 5 seulement**

Etranger : 8 francs

remboursé par 1 Numéro mensuel de *Vie à la Campagne*. — 1 Numéro spécial de *Jardins et Basses-Cours*.

Je vous adresse inclus (1) 5 francs pour la France — 8 francs pour l'Etranger.

Nom, Prénom, Adresse complète :

.....
.....

(1) Rayez les mentions inutiles.

La PRODUCTION des animaux à fourrure indigènes, adaptés, importés

présente pour vous des éléments nouveaux d'activité et vous offre des possibilités de Revenus intéressants. Gens modestes qui ne disposez que de quelques milliers de francs, pour tenter cette entreprise ; Capitalistes, qui pouvez entreprendre l'Elevage en grand des espèces précieuses, le succès vous attend si vous avez les qualités et les aptitudes d'observation, de travail et de persévérance. Préparez-vous un bon départ, premier élément de réussite. Evitez-vous échecs et désillusions.

Pour vous le Volume-Album :

Animaux à Fourrure du Lapin au Karakul

doit être le Bréviaire, le Conseiller, le Guide sûr de tous les instants. Il vous donne la Monographie complète de tous les Animaux à Fourrure. Il vous montre des Modèles d'Organisations, d'Installations, d'Animaux, même de Vêtements et de Parures. Il écarte les embûches des mercantis internationaux, il vous garde de leurs enrossements.

Commandez de suite ce Splendide Volume-Album Illustré de 230 gravures, Dessins, Plans, Portraits de sujets, Photographies d'installations, etc...

pour 15 fr. frco
seulement

Etranger : 20 francs

Demandez-le aux Librairies, Marchands de Journaux, Bibliothécaires de Gares, ou écrivez à
M. Albert MAUMENÉ,
79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6°)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

**Minerva****Septième Année**

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ**G. BARBEY****MONTE-CARLO****POUR LOUER OU ACHETER**

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^{ème} ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL****H. CHOINIÈRE**18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

BULLETIN

DKS

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429, 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66